CEPAG
Centre d'Éducation Populaire
André Genot

Le 5 septembre 2006.

Traitement économique du vieillissement de la population
« On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre… », dit-on

Daniel RICHARD

Contribution à l'université d'automne d'Attac

Résumé

Le « Pacte de solidarité entre les générations » (loi du 23 décembre 2005) regroupe une série de mesures débattues avec les interlocuteurs sociaux durant plusieurs mois sans atteindre un accord sur celles-ci. Elles visent, à moyen terme, à faire face aux conséquences du vieillissement de la population. L'argumentation économique a prévalu pour justifier cette réforme des fins de carrière. Des mesures étaient nécessaires pour assurer le financement d'une sécurité sociale mise en péril par l'évolution du nombre d'actifs (contributeurs) en rapport avec celui des inactifs (allocataires). C'est ce que sous-entend la déclaration de Lisbonne et ce qu'a expliqué le Gouvernement belge.

Au final, seule la catégorie des prépensionnés sera essentiellement visée. Ce qui met en question la validité de l'argumentation développée ab initio. En effet, les efforts portés par 10% de la population âgée de 50 à 64 ans (on dénombre actuellement quelque 110.000 prépensionnés) suffiraient à garantir la protection sociale (le paiement de la pension pour l'essentiel) de quelque 6 millions de travailleurs ? La montagne a accouché d'une souris ou alors on nous a menti sur les enjeux réels…

Remonter ainsi l'histoire au départ de son aboutissement permet de dégager des éclairages non dits. En s'attaquant à la prépension, voie de sortie du marché du travail la plus « socialement » acceptable du point de vue des travailleurs, c'est aussi… la moins coûteuse pour la sécurité sociale qui est découragée. Un nouveau cadeau pour les entreprises ? Ces mesures rendent, en tout cas, aux employeurs un plus grand contrôle des licenciements en cas de restructuration (ce que réclamait la FEB). Elles conduisent également à activer dans une recherche d'emploi des travailleurs de plus de 50 ans, ce que souhaitait le Conseil supérieur de l'emploi… pour faire pression sur les salaires dans cette tranche d'âge. C'est cela « l'Etat social actif ».

▫ Ê Ê

(dans le cadre de « nouvelles » organisations du travail). En dehors d'elles, la compétition met en présence des travailleurs « maison » avec ceux des boîtes de sous-traitance ou d'intérim, par exemple. La concurrence au sein du monde du travail est encore organisée entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas. Des économistes – manifestement « hyperréalistes », disons cyniques… – ont ainsi théorisé une justification « économique » du chômage : il est utile pour faire pression sur l'accroissement des salaires pour éviter de nourrir l'inflation, d'abord, pour empêcher l'élévation du « coût du travail », ensuite. « *L'existence d'une main-d'œuvre compétente et en nombre suffisant est (…) nécessaire pour éviter qu'apparaissent des tensions salariales qui, en se répercutant sur le coût du travail, fragiliseraient la position compétitive des entreprises opérant en Belgique et provoqueraient des délocalisations,* indique le Conseil supérieur de l'emploi[4] en 2004. *A cet égard, il importe d'ailleurs que la participation accrue se traduise par un volume de main-d'œuvre effectivement disponible plus important.* » D'autres « experts », ceux de l'OCDE[5] par exemple, calculent le niveau de « chômage utile » à l'économie, grâce à un indicateur : le NAIRU - pour « Non accelerating inflation rate of unemployement » (le taux de chômage qui n'accélère pas l'inflation).

Enfin, ces évolutions du capitalisme moderne mettent bien sûr en concurrence les politiques fiscales, sociales et environnementales des différentes régions du monde sur le thème de la « compétitivité ». Ce qui transforme en profondeur le rôle joué par les Etats dans l'économie comme, d'ailleurs, dans le dialogue social[6].

Ces transformations et les discours qui les soutiennent sont généralement présentés comme profitables ou inéluctables, voire les deux… Ils conduisent, en tout cas, à abimer les outils de la redistribution des richesses qui constituent le patrimoine du mouvement ouvrier, en particulier, et de la gauche, en général. A savoir : les politiques qui visent un plein emploi (et des emplois de qualité), la fiscalité redistributive (et l'impôt progressif), les services publics (qui garantissent également l'exercice de droits civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) et la sécurité sociale (qui charpente une solidarité entre « jeunes » et « moins jeunes », entre « actifs » et inactifs », entre « bien portants » et « malades »). Le libéralisme invite à considérer cette « contre-réforme »[7] comme irrésistible. « There is no alternative » disait déjà Margaret Thatcher.
Comme le laisse entendre Pierre Pestiau, les conséquences de cette vision de « l'économie » s'imposeraient donc au nom du réalisme. Cessons donc de rêver et passons de la pensée critique à la « pensée unique » via les choses sérieuses, soit le réel qui ne se déclinerait qu'en équations économiques ?

---

4 Conseil supérieur de l'emploi, Rapport 2004, p. 9, disponible sur le site du Service public fédéral Emploi, Formation et Concertation sociale : http://meta.fgov.be/pd/pdf/frdf34.htm.

5 Organisation de coopération et de développement économique. Elle a, par ailleurs, régulièrement stigmatisé l'existence d'un régime de prépension « généreux » en Belgique, comme du reste le mécanisme d'indexation des salaires…

6 Voir « + d'Etat pour + de démocratie et + d'égalité », rapport d'orientation du congrès de la FGTB wallonne de mai 2006, www.fgtb-wallonne.be.

7 Corinne Gobin, « La contre-réforme de l'Union européenne : contre la sécurité sociale, collective et démocratique », in Cahiers marxistes, n°231, juillet-août 2005.

Mateo Alaluf, « Dictionnaire du prêt-à-penser », in « Politique », juin 2006.

L'offre et la demande, Adam Smith et la vérité sur l'économie

D'autres pointures de la science économique sont plus prudentes et leurs propos éclairent différemment le rapport entre réalité et discours économiques classiques.

Pour Bernard Maris[8], professeur d'économie à Paris VIII, « *l'économie est un anesthésique du même tabac que le latin à l'église, et sans doute, l'économie a-t-elle beaucoup gagné là où la religion a beaucoup perdu (…) N'importe quel esprit un peu ouvert comprenait que le communisme était une "perversion de la rédemption des humbles", une hérésie religieuse, mais une religion tout de même. Point n'est besoin d'être grand clerc pour voir dans l'économie orthodoxe, la loi de l'offre et de la demande et le libéralisme idéalisé une utopie, comme le communisme, et comme lui, une religion avec ses fidèles, ses papes, ses inquisiteurs, ses sectes, son rituel, son latin (les maths), ses défroqués et peut-être un jour, rêvons, son Pascal et son Chateaubriand* ».

Ite missa est ? La parole à un autre « défroqué », Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie[9], ex-conseiller de Bill Clinton, ex-responsable de la Banque mondiale, très courtisé par les altermondialistes.
Il a réalisé son « outing » à l'occasion de la parution d'un ouvrage abondamment traduit[10] et a confirmé l'année suivante[11] en détricotant notamment une lecture réductrice d'Adam Smith. « *Les conservateurs sont fascinés par la thèse d'Adam Smith selon laquelle les individus, en poursuivant leur intérêt personnel aboutissent à l'amélioration générale du sort de la communauté - idée remarquable, qui permet d'avoir le beurre et l'argent du beurre. Si c'était une vérité absolue, la morale n'aurait plus aucun contenu. Nous n'aurions jamais à nous demander : qu'est-il juste de faire ? Il nous suffirait de poser la question : que voulons-nous faire, qu'est-ce qui nous ferait plaisir ?*
On pourrait dire que les entreprises ont été nourries de double langage. Si l'on pose que gagner de l'argent et agir égoïstement est la même chose que servir la collectivité, il s'ensuit que faire du lobbyisme pour la déréglementation, ou accroître ses possibilités de profit est un acte inspiré par le sens le plus haut de l'intérêt public - même si, dans le cadre de ce lobbysme, on explique au législateur que les marchés sont naturellement concurrentiels (donc que les profits vont disparaître), tandis qu'on déclare simultanément aux actionnaires que les profits (espérés) seront durables puisque ces marchés sont naturellement non-concurrentiels.»
Dans un de ses derniers ouvrages, John Kenneth Galbraith[12], illustre économiste, soulignait la profondeur du fossé qui peut séparer certains discours économiques et la réalité. En quatrième de couverture, il écrit : « *Cet essai se propose de montrer comment, en fonction des pressions financières et politiques ou des modes du moment, les systèmes économiques et politiques cultivent leur propre version de la vérité. Une version qui n'entretient aucun rapport nécessaire avec le*

---

8 Bernard Maris, « Lettre ouverte aux gourous de l'économie qui nous prennent pour des imbéciles », Seuil, coll. Points, 2003, p. 130.

9 Dans son « Anti-manuel d'économie » paru en 2003 aux éditions Breal, Bernard Maris, aussi connu comme chroniqueur économique à « Charlie Hebdo » sous le pseudo d' « Oncle Bernard », rappelle en page 12 que ce prix « *est offert par la Banque de Suède en l'honneur d'Alfred Nobel et n'est pas un vrai prix décerné par la Fondation Nobel* »…

10 Joseph Stiglitz, « La Grande désillusion », Fayard, 2002.

11 Joseph Stiglitz, « Quand le capitalisme perd la tête », Fayard, 2003, p.272.

12 John Kenneth Galbraith, « Les mensonges de l'économie. Vérité pour notre temps », Grasset, 2004.

réel. » Même si, comme il le souligne, « *au bout du compte, on ne s'en étonnera pas, c'est la réalité qui compte* ».

Du vieillissement de la population aux fins de carrière

Le traitement de la question du vieillissement de la population s'est inscrit, en Belgique, dans une double perspective : en liaison avec les conséquences de la mondialisation[13], d'une part, et avec l'affirmation répétée de la nécessité d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés de plus de 50 ans, d'autre part.

Cette approche s'inscrit dans un champ culturel marqué, depuis de nombreuses années, par la dépréciation annoncée et répétée de la pension légale. Elle a d'abord été présentée comme fragile à grand renfort de publicité, dans les années 90, par les sociétés d'assurances privées qui promotionnaient alors à bon compte le recours à la pension… privée. Il s'agissait de drainer l'épargne populaire vers les circuits de l'économie de marché. Dans le même temps, la Banque mondiale encourageait, comme une bonne pratique, un modèle de retraite financé sur l'existence de trois piliers en pension. Cette rhétorique a été créditée par la justification de plusieurs gouvernements belges qui ont imposé des mesures douloureuses permettant de réduire le poids de la dette publique. Les marges libérées dans le budget de l'Etat par le service de cette dette devaient financer l'arrivée en fin de carrière de la génération du « baby boom ».

[13] Le 11 octobre 2005, le Premier ministre Guy Verhofstadt indiquait dans sa déclaration de politique fédérale prononcée au Parlement (http://premier.fgov.be/fr/politics/declaration_pol_fed.html) :

« Deux évolutions majeures transforment aujourd'hui notre société. La mondialisation et le vieillissement. De la mondialisation, nous retenons les développements fulgurants dans le secteur du textile, le secteur de l'acier et, plus récemment, le secteur du pétrole. Mais ce n'est qu'un début. Bientôt, nous assisterons au glissement du centre de gravité de l'économie mondiale de l'Ouest vers l'Est. Tandis que ces dernières années, l'Europe enregistrait une moyenne de 1% pour la croissance économique, certaines régions de Chine flirtaient avec les 20%. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Parallèlement à ce glissement économique à l'échelle mondiale, nous assistons également, en Europe occidentale, à un glissement au niveau de notre population. Nous vivons de plus en plus longtemps. C'est le signe qu'il fait bon vivre chez nous. Mais cette phrase ne résume pas tout. En 2015, un Belge sur cinq aura plus de 65 ans. En 2050, le rapport passera à un sur trois (…)

La mondialisation et le vieillissement. Ces deux évolutions mettent la pression sur notre économie et notre prospérité. De larges pans de notre économie et de notre réglementation du travail sont en effet façonnés d'après le modèle du vingtième siècle. Le siècle de la standardisation. L'ère durant laquelle chacun était supposé avoir les mêmes demandes et les mêmes réponses. Cette ère est révolue.

La nouvelle ère du vingt et unième siècle exige d'adopter une nouvelle vision. Une nouvelle façon de penser et une nouvelle façon de travailler. »

Enfin, le sommet des chefs d'Etat à Lisbonne en 2000[14] a produit l'argument final. Baignant dans l'euphorie millénariste dopée par une croissance économique exceptionnelle, l'Europe des gouvernements s'est dotée d'une grande ambition : « *devenir d'ici 2010, l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.* » Cette intention s'est traduite en objectifs précis, notamment traduits en terme de taux d'emploi à atteindre, pour l'ensemble de la population âgée de 15 à 65 ans (70%), pour les femmes (60%) et pour les travailleurs de plus de 55 ans (50%)…

« *Les prochaines années, la part des personnes en âge actif continuera à diminuer graduellement par rapport à la population entière et au sein de cette population active, le taux de personnes âgées de plus de 50 ans augmentera,* indique Guy Verhofstadt[15]. *C'est pourquoi, il est absolument nécessaire que la participation à l'emploi de cette dernière catégorie s'améliore afin de pouvoir continuer à garantir une croissance économique suffisante et un solide financement de la sécurité sociale. Dans ce contexte, la réalisation des objectifs du sommet européen de Lisbonne, à savoir un taux d'activité des travailleurs âgés (55-64 ans) de 50% en 2010, constitue une ligne directrice. Le taux d'activité des personnes âgées de plus de 55 ans étant actuellement d'à peine 28,1%, le Gouvernement estime qu'il est temps de réagir.* »
« *A partir de 2010, l'accélération du vieillissement de la population se fera fortement sentir,* indique le "Plan d'action national pour l'emploi 2004 de la Belgique"[16]. *Bien que le vieillissement soit en soi une conséquence positive de l'amélioration des conditions de vie et de travail, la diminution de la population en âge de travailler constitue une menace pour la croissance économique et le financement de la sécurité sociale. Pour maintenir la croissance économique à un niveau de 2%, c'est-à-dire le niveau moyen de la période écoulée, le taux d'emploi devrait être porté à 69% en 2030. Aussi, la faiblesse du taux d'emploi, particulièrement celui des travailleurs âgés, reste un souci majeur sur le plan politique. Les Belges sont placés devant le choix suivant : changer ensemble ou s'appauvrir ensemble.* »

---

[14] Les conclusions de la présidence du Conseil européen de Lisbonne les 23 et 24 mars 2000 peuvent être consultées sur http://www.orientation.ac-versailles.fr/europe/documents/lisbone.pdf.

On y lit ainsi au chapitre « moderniser la protection sociale » : « *C'est sur la base du modèle social européen, avec ses régimes de protection sociale très développés, que doit se faire le passage à l'économie de la connaissance. Ces régimes doivent toutefois être adaptés dans le cadre d'un Etat social actif de manière à ce qu'il soit financièrement intéressant de travailler, à garantir leur viabilité à long terme malgré le vieillissement de la population, à promouvoir l'intégration sociale et l'égalité des sexes, et à fournir des services de santé de qualité. Sachant qu'il sera plus efficace de relever ce défi dans le cadre d'un effort commun, le Conseil européen invite le Conseil à :*

- *renforcer la coopération entre les Etats membres par l'échange d'expériences et de meilleures pratiques, sur la base de réseaux d'information améliorés, qui sont les outils de base en la matière ;*
- *charger le Groupe à haut niveau sur la protection sociale, compte tenu des travaux effectués au sein du Comité de politique économique, de favoriser cette coopération et, en priorité, de préparer, sur la base d'une communication de la Commission, une étude sur l'évolution future de la protection sociale dans la perspective à long terme, en accordant une attention particulière à la viabilité des régimes de retraite à différentes échéances jusqu'en 2020 et au-delà, si nécessaire.* »

[15] Déclaration de politique fédérale du 12 octobre 2004
http://premier.fgov.be/fr/politics/declaration_pol_fed.html.

On notera ici que le Premier ministre lui-même confond (dans le texte écrit !) les indicateurs que sont le taux d'activité (qui mesure le rapport entre la population active totale et la population totale âgée de 15 à 64 ans) et le taux d'emploi (qui mesure la part de la population active occupée dans la population totale âgée de 15 à 64 ans).

[16] Le document est accessible depuis le site du Service public fédéral Emploi, Formation et Concertation sociale : http://www.meta.fgov.be.

Le financement de la sécurité sociale dépendra dorénavant du taux d'emploi des travailleurs de plus de 55 ans…

Cette approche aurait mérité d'être débattue plus en profondeur. D'une part, la mesure du taux d'emploi est un indicateur incertain qui compare des réalités dissemblables d'un Etat membre à l'autre[17]. D'autre part, le chiffre de croissance annuelle moyenne fourni par le Bureau du Plan au Comité d'étude sur le vieillissement en 2004 était de 1,75%. Cela signifie que la société belge devrait continuer de s'enrichir dans les prochaines années. A l'horizon des problèmes de financement de la sécurité sociale annoncés (vers 2030), on peut estimer que le produit intérieur brut belge aura… presque doublé. Or, le Comité d'étude sur le vieillissement a calculé, en 2004, que le coût du vieillissement représenterait à ce même moment… 3,4% du PIB[18]. Est-ce insurmontable ? Pas du tout. Ce montant correspond au prix cumulé de la politique de réduction des cotisations patronales à la sécurité sociale (5 milliards d'euros en 2005, soit plus 2% du PIB) et de la réforme fiscale (1,6% du PIB)… Ce n'est pas l'Everest à escalader pieds nus. D'autant que mobiliser 4% d'un PIB de « X » est évidemment plus difficile à dégager que 4% de « 2X »…

Autre manière encore d'aborder ce problème de financement ; elle est empruntée à Bernard Friot, professeur de sociologie à Nanterre. Dans le même temps que le produit intérieur brut double (passant de 100 à 200), la proportion d'inactifs par rapport aux actifs passe de 4 pour 10 à 8 pour 10. La richesse produite par personne (le PIB par habitant) passe donc sur la période envisagée de 7 unités par personne (100 : 14) à… 11 unités (200 : 18).

Le financement à court et moyen terme de la sécurité sociale correspond en réalité à un choix politique fondamental. Il dépend directement de l'affectation de la richesse produite (à travers les politiques d'emploi, notamment). Depuis une quarantaine d'années, la part des revenus du travail dans le partage de la plus-value recule au profit de celle du capital (environ… 6% de PIB !).

Quel pacte pour quelle solidarité entre les générations ?

Le gouvernement a fait adopté en décembre 2005 un arsenal de nouvelles dispositions contenues dans un « Pacte de solidarité entre les générations » qui n'est pas un pacte et dont la solidarité dont il se targue est contestable… Les interlocuteurs sociaux n'ont pas abouti à un accord sur les mesures à prendre en matière de fin de carrière qui devaient assurer le financement à long terme de la sécurité sociale. Le gouvernement a donc décidé seul.

Le pacte prévoit quelques mesures positives aux yeux des organisations syndicales : le refinancement de la sécurité sociale au départ des fruits de la directive européenne sur l'épargne, la perspective d'un premier pas dans la liaison des allocations sociales au bien-être, le décumul fiscal complet pour les travailleurs qui prennent leur prépension à partir du 1er janvier 2004, le maintien de la prépension à 56 ans pour les ouvriers du bâtiment en incapacité de travail et pour les travailleurs en équipe avec travail de nuit (durant 20 ans), la transformation du crédit-temps à 1/5 en droit à partir de 55 ans, la

[17] Voir à ce sujet Jean Verly, « L'improbable emploi », éditions Labor, 2004, p. 23 et suivantes.

sanction financière des employeurs qui ne font pas suffisamment d'effort en matière de formation, la possibilité de passer à un travail moins pénible pour les travailleurs âgés.

Un catalogue d'horreurs a été évité (malus pension, petits boulots pour les travailleurs âgés, suppression du complément d'ancienneté pour les chômeurs âgés…). Une comparaison fine par rapport au Masterplan déposé par la FEB en juillet 2004 serait sans doute riche d'enseignements.

Reste que ce « Pacte des générations » s'attaque directement au statut de prépensionné qui avait été régulièrement remis en question par les grandes institutions internationales qui inscrivent leurs interventions dans une approche libérale pure. Les prépensions conventionnelles sont rendues plus difficilement accessibles (programmation du relèvement de l'âge de départ de 58 à 60 ans, nouvelles conditions de carrière). Par ailleurs, les travailleurs victimes d'une restructuration en âge d'être prépensionnés (50, 52 ou 55 ans) devront rester disponibles sur le marché de l'emploi durant six mois et s'inscrire dans une « cellule pour l'emploi ».

Actuellement, l'Onem paye des allocations de chômage à quelques 110.000 prépensionnés[19] (31.000 en Région wallonne). Ils représentent 7 à 8% de la population âgée de 50 à 64 ans… Qui croira qu'en portant l'effort sur cette seule tranche de travailleurs actifs sera rencontré le défi du financement à long terme de la sécurité sociale, confrontée au vieillissement de la population, qu'on nous a présenté comme énorme ? Sauf à considérer (voir supra) que la dramatisation de la question du vieillissement a été particulièrement exagérée…

Reste à comprendre pourquoi s'être attaqué à la prépension qui est, dans le système social belge, la voie de sortie du monde du travail la plus acceptable socialement et en même temps celle qui coûte le moins… à la sécurité sociale[20].

Pistes de réflexions, d'explications ?

La régulière stigmatisation de la générosité belge en matière de prépension explique, peut-être, mais pour partie seulement, le souci du monde politique de réduire le recours à ces… licenciement « doux ».

Les travailleurs (mais également certains employeurs confrontés à la nécessité de restructurer) appréciaient cette voie de sortie du monde du travail présentée comme une « *délivrance* », un « *temps de repos mérité* », « *de loisirs* », « *à consacrer à sa famille* », « *quand on est encore bien* », « *qu'on a encore quelques bonnes années devant soi* » mais également comme une possibilité réelle de faire de la place aux jeunes…[21] Avec un bon sens bien enraciné, les travailleurs soulignent ainsi l'accroissement de la pénibilité du travail – une dimension absente de tous les débats sur le

---

[18] Comité d'étude sur le vieillissement, Rapport annuel, avril 2004, publié par le Conseil supérieur des finances. Cette évaluation était, dans le rapport 2005, de 3,9% du PIB. Le rapport 2006 et la nouvelle évaluation du coût du vieillissement sont attendus en juin 2006…

[19] Rapport 2005 de l'Onem, disponible sur le site http://www.onem.fgov.be.

[20] Un chômeur de plus de 50 ans coûte en moyenne 31,55 euros par jour, un malade de longue durée 36,04euros et, compte tenu des cotisations patronales versées, un prépensionné… 28,43 euros.

[21] Travail de groupe en formation à la Centrale générale avec des délégués des secteurs du nettoyage, de la construction, de la chimie, des carrières… (Printemps 2006)

vieillissement – et la liaison, en Région wallonne au moins, avec l'accès des jeunes à l'emploi qui sera inévitablement encore retardée par le maintien au travail des plus âgés. Cette liaison, pourtant évidente, est niée par un certain nombres d'économistes qui abritent leurs propos derrière le résultat de quelques études menées dans certains pays nordiques… qui se rapprochent d'une situation de plein emploi[22], ce qui est loin d'être le cas en Wallonie. Ainsi nous propose-t-on, une fois encore, de comparer des pommes et des poires. Dans une société qui se caractérise par un chômage massif, le maintien à l'emploi des travailleurs âgés génère bien sûr quelques économies dans le secteur « pension » tout en garantissant des cotisations (recettes de sécurité sociale)… mais elles sont utilisées pour financer le chômage des jeunes ! Il serait plus pertinent du point de vue social de préférer faire du relèvement du taux d'emploi des plus jeunes la priorité.

Dans son « Masterplan FEB fin de carrière », la fédération des entreprises de Belgique a souligné trois priorités « micro-économiques » des mesures à prendre en matière de fins de carrière[23] : « *Maintenir l'expérience et l'expertise au prix normal du marché* », « *Limiter l'augmentation du coût salarial* » et… « *Retrouver le contrôle des licenciements* ». « *En raison notamment de la culture de départ anticipé, les entreprises ont en grande partie perdu le contrôle des licenciements. En cas de restructuration, les licenciements sont souvent purement linéaires et fondés uniquement sur des mécanismes liés à l'âge et pas sur des critères plus appropriés tels que les aptitudes, la compétence, le comportement, la performance, etc.* » Les décisions du gouvernement qui rencontrent avec le « Pacte de solidarité entre les générations » une partie de cette aspiration vont évidemment durcir plus encore les négociations dans les entreprises en restructuration. Chacun devra faire son deuil de la relative paix sociale que rendait possible le recours aux prépensions…

Plus fondamentalement encore, le mécanisme mis en place va contraindre les victimes des restructurations, en condition d'être prépensionnées à partir de 50 ou 52 ans, à faire la preuve de leur disponibilité sur le marché de l'emploi. Le « Pacte de solidarité entre les générations » s'inscrit ainsi directement dans la philosophie de l'Etat social actif[24]. Le but est bien décrit par le Conseil supérieur de l'emploi dans son rapport 2004 (voir supra) : « *éviter qu'apparaissent des tensions salariales qui, en se répercutant sur le coût du travail, fragiliseraient la position compétitive des entreprises opérant en Belgique* ».

Aucun de ces objectifs n'a été assumé par le discours légitimant la décision politique. Seule l'argumentation macro-économique liée au financement des futures pensions et plus généralement de la sécurité sociale a été invoquée. Les mesures s'inscrivent pourtant clairement dans le cadre d'un rapport de forces entre détenteurs de capitaux et défenseurs du monde du travail. Il s'exprime dans le cadre de la mondialisation comme dans les débats liés au vieillissement. Ce rapport est aujourd'hui défavorable aux travailleurs dont la part s'amenuise dans la redistribution des richesses produites par une société qui s'enrichit. Le « Pacte de solidarité entre les générations » doit être analysé dans cette perspective pour comprendre comment il s'inscrit dans cette contre-réforme qui vise l'Etat social, l'Etat redistributeur et qui se présente sous les contours d'un « Etat social actif ». Cette ambition est explicite dans la déclaration de Lisbonne.

---

[22] L'existence d'un taux d'emploi élevé chez les jeunes parallèle à celle d'un taux d'emploi élevé chez les travailleurs les plus âgés est évidement consubstantiel à la notion même de plein emploi !

[23] « Masterplan FEB fin de carrière », mémo de presse, 7 juillet 2004.

[24] Voir « + d'Etat pour + de démocratie et + d'égalité », op. cité.

A Galbraith la conclusion sur les limites du « mensonge économique » : « *Dans le monde économique, il y a des idées bien établies, qui peuvent soutenir une politique, soit positive, soit négative. Combattre la récession exige de maintenir le pouvoir d'achat, en particulier des nécessiteux qui dépenseront leur argent. L'effet est assuré, mais on répugne à cette solution assimilée à de la compassion inefficace. Or, ce qui est inefficace, ce sont les mesures profitant aux cadres supérieurs. Ces catégories socialement influentes bénéficieront le plus souvent d'avantages financiers sous forme d'allégement d'impôts. En l'absence de besoins, ces sommes ne seront pas dépensées. On refuse aux nécessiteux l'argent qu'ils dépenseront sûrement, on accorde aux riches un revenu qu'ils risquent d'épargner.*[25] »

Le choix d'une société où les écarts de richesses se creusent et où grandit l'inégalité parce qu'on bride les outils de la redistribution ne peut conduire à une croissance forte de l'économie : on ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre…

▫ Ê Ê

Bibliographie

Cepag, « Vieillissement, fins de carrière et pensions. Choisir la solidarité ou subir la pensée unique », coll. Outils pédagogiques, décembre 2004 (www.cepag.be).

De Swert Gilbert, « 50 mensonges sur la fin de carrière », éditions Luc Pire, 2005

Thibauld Moulaert, « La fin de carrière. Des politiques en débat. », Crisp n°1882, 2005.

Thibauld Moulaert, « Le Pacte de solidarité entre les génération », Crisp n°1906-1907, 2006.

Revues

Cahiers marxistes, n°231, juillet-août 2005, « 2040-2045 La guerre aux vieux. Jeunes engagez-vous », Bernard Friot, Corinne Gobin, Jean-Marie Harribey, Michel Loriaux, Madelien Moulin, Jacques Nikonoff, Hedwige Peemans-Poullet, Daniel Richard, Felipe Van Keirsbilck.

La Revue nouvelle, n°3, mars 2006, « Dossier Fins de carrière », Nathalie Burnay, Bernard Conter, Marc Debuisson, Gilbert Demez, Frédéric Docquier, Florence Laigle, Thibauld Moulaert, Pierre Reman, Jean Verly.

Wallonie, n°82, mars 2005, « La Wallonie face aux défis démographiques », CESRW, Paulette Beka, Eric Bonsang, Bernard Conter, Marc Debuisson, Nicole Fasquelle, Anne-Marie Guillemard, Michèle Lambrecht, Armand Leclercq, Claude Michel Loriaux, Sergio Perelman, Michèle Wilhelm.

▫ Ê Ê

[25] « Les mensonges de l'économie », op. cité, p. 86.